

ASSOCIATION SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT UNION (SNL UNION)

E X E R C I C E 2 0 2 5

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

SNL Union
Adresse : 3, rue Louise Thuliez
75019 PARIS



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

E X E R C I C E 2 0 2 5

(Couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025)

FBA CAELIS AUDIT
Membre de la Compagnie
régionale de Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement Union relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe aux comptes annuels :

- . sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2023-03 en coordination avec le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers exposées dans la note « changement de réglementation comptable »,
- . sur les engagements financiers pris par SNL Union envers plusieurs entités du mouvement SNL tels qu'exposés dans les faits caractéristiques.

III - Justifications des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes de l'exercice.

Les comptes annuels font état :

- de la définition des ressources de l'association : nos travaux ont notamment consisté à apprécier, par sondage, les données sur lesquelles se fondent leur rattachement à l'exercice et/ou à un projet défini,
- Dans la note de l'annexe « modalité d'établissement du compte d'emploi des ressources », des modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérification des documents adressés à l'Assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des documents adressés à l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation vous ont été communiquées.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

SNL Union
Comptes annuels
Exercice clos
le 31 décembre 2025

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 juin 2026

Le commissaire aux comptes

FBA CAELIS AUDIT
Membre de la Compagnie
régionale de Paris



OLIVIER BERGERON

- BILAN ACTIF -

SNL - UNION

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	331 625	331 624	1	245
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	37 071	36 712	360	1 536
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	893 027	11 200	881 827	808 027
Créances rattachées à des participations	216		216	280
Autres titres immobilisés				
Prêts	115 800		115 800	105 144
Autres immobilisations financières	1 667		1 667	2 661
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 379 406	379 536	999 870	917 892
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés	20 621		20 621	9 800
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	862 774		862 774	928 531
Charges constatées d'avance	10 741		10 741	28 713
Valeurs Mobilières de Placement	1 365 856		1 365 856	1 057 008
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	445 646		445 646	720 036
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 705 636		2 705 636	2 744 088
Frais d'émissions d'emprunt				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL ACTIF	4 085 042	379 536	3 705 506	3 661 980

*Modèle Association

- BILAN PASSIF -

SNL - UNION

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	1 494 687	1 473 687
Report à nouveau	207 548	217 295
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	-89 312	11 253
Situation Nette (sous-total)	1 612 922	1 702 234
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	1 612 922	1 702 234
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	73 061	73 601
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	73 061	73 601
PROVISIONS		
Provisions pour risques	4 245	15 626
Provisions pour charges	70 973	72 472
TOTAL PROVISIONS	75 218	88 098
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	700 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	416 145	437 904
Emprunts et dettes financières divers	84 256	73 996
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 560	72 625
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	183 475	144 066
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	487 867	1 069 455
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 944 304	1 798 046
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	3 705 506	3 661 980

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

SNL - UNION

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	200 000	200 001
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations services	466 356	151 544
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	249 061	192 226
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	99 755	82 364
Dont les dons manuels	93 755	62 364
Dont Mécénats	6 000	20 000
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	308 870	545 465
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	12 880	349 798
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	44 540	64 601
Autres produits	1 811	4
Total des produits d'exploitation (I)	1 383 272	1 586 003
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes	414 483	390 867
Aides financières	343 313	565 187
Impôts, taxes et versements assimilés	35 583	32 952
Salaires	448 934	403 427
Cotisations sociales	197 679	163 186
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 420	8 242
Dotations aux provisions		23 000
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés	44 000	25 000
Autres charges	5	632
Total des charges d'exploitations (II)	1 485 417	1 612 492
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-102 145	-26 489

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

SNL - UNION

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits Financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	38 149	54 377
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instrument de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	38 149	54 377
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	14 469	4 280
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)	14 469	4 280
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	23 680	50 097
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-78 466	23 608
Résultat Exceptionnels		
Produits Exceptionnels (V)		45 000
Charges Exceptionnelles (VI)		50 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-5 000
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	10 846	7 354
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 421 421	1 685 380
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 510 733	1 674 127
EXCEDENT OU DEFICIT	-89 312	11 253
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	10 842	28 472
Prestations en nature	10 683	78 535
Bénévolat	131 883	112 764
TOTAL	153 408	219 771
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	10 842	28 472
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature	10 683	78 535
Personnel bénévole	131 883	112 764
TOTAL	153 408	219 771

*Modèle Association

ANNEXE COMPTABLE

SNL - UNION

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 3 705 506€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit comptable de -89 312€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens mis en œuvre :

L'association a pour objet, de fédérer le mouvement et de mutualiser un certain nombre de fonctions : communication, recherche de fonds, informatique, animation des bénévoles, développement dans les nouveaux territoires...

Elle met en œuvre le projet SNL dans la démarche définies par la Charte SNL, qui font partie intégrante des statuts et fondent son action.

Le périmètre des missions sociales du mouvement SNL est :

- La construction, réhabilitation et la maîtrise d'ouvrage de nouveaux logements
- La mise à bail, la gestion et l'entretien des logements
- L'accompagnement social des personnes logées
- La participation à des dispositifs d'insertion de toute nature
- L'animation du réseau de bénévoles
- La mise en place d'actions pour faire évoluer l'opinion et les politiques publiques sur la questions du droit au logement

Les moyens mis en œuvre : pour mener à bien ses missions, l'association bénéficie :

- Du soutien financier de l'Etat, du département, de la Région et des collectivités locales
- De la générosité du public
- De financements privés

L'ensemble du patrimoine immobilier est désormais regroupé au sein de SNL-PROLOGUES (société foncière, sans but lucratif, coopérative des associations SNL). Ces deux structures ont été agréé par les pouvoirs publics comme opérateur de Maîtrise d'ouvrage d'insertion.

Faits significatifs de l'exercice :

Cette année 2025 est marquée par les événements suivants :

Engagement financier envers le fonds de dotation

Compte tenu des délais entre l'acquisition d'une libéralité et sa réalisation, SNL Union apporte son soutien au fonds en 2025 via une contribution à la dotation consommable du fonds de 17,6 k€, soit du même montant que la mise à disposition de personnel de SNL Union au fonds de dotation facturée en 2025.

Le bureau de SNL Union a validé lors de sa session du 13 avril 2026 un abondement à la dotation consommable du fonds de dotation de 75 k€, afin de lui permettre de constituer un fonds de roulement.

Engagement financier envers SNL 94

En 2023, l'avance de trésorerie de 200 k€ accordée par l'Union à SNL 94 a été transformée en prêt. Le CA de l'Union du 27 juin 2024 a décidé la modification suivante de la convention de prêt : le remboursement de 50 k€ prévu initialement au plus tard le 30/06/2024 est conditionné au versement de la subvention du conseil départemental 94 et une avance de trésorerie de SNL Union pourra être mise en place selon la date de versement de cette subvention. Suite au remboursement de l'échéance de 50 k€ en juin 2024 par SNL 94, une avance de trésorerie de 50 k€ de SNL Union à SNL 94 a été mise en place au 1er juillet 2024.

Par décision du CA de l'Union du 10 février 2025, cette convention de prêt signée en SNL 94 et SNL Union le 1^{er} juillet 2023 a été révisée : l'intérêt annuel prévu initialement de 2% a été revu à 0%, en cohérence avec le cadre réglementaire. Aussi, les remboursements perçus en 2024 ont été déduits intégralement du capital restant dû au 31/12/2024.

Ce prêt a été soldé le 14 février 2025 suite à la mise en place d'un apport associatif avec droit de reprise de l'Union à SNL 94 de 155 143,82 € sur 4 ans. Cet apport reprend les deux créances dues par SNL 94 à l'Union au 31 décembre 2024, à savoir le capital restant dû du prêt et l'avance de trésorerie de 50 000 € datant du 1er juillet 2024.

Les règlements opérés courant 2025 sont conformes à l'échéancier présent à l'article 4 de la convention. Le solde restant dû au 31 décembre 2025 est de 115 800 euros.

Suite à la délibération du CA de SNL Union du 19 décembre 2023, SNL-Prologues et SNL Union se substituent à parité à SNL 94 pour financer les appels de fonds propres sur les nouvelles opérations immobilières jusqu'à 600 k€ (soit jusqu'à 300 k€ pour l'Union). Aussi, SNL Union a investi en parts sociales Prologues, pour le compte de SNL94, 23,5 k€ en 2023 pour l'opération 535 de Nogent Sur Marne, 135,7 k€ en 2024 pour les opérations 627 et 628 à Ivry S/Seine, 635 à St Mandé, 675 à Villecresnes et 677 à Le Perreux sur Marne et 24,5 k€ en 2025 pour les opérations 535 à Nogent sur Marne, 627 et 628 à Ivry sur Seine.

Engagement financier envers SNL 95

Conformément à la décision du CA de SNL Union du 12 avril 2021, SNL Union se substitue à SNL 95 pour les appels de fonds propres des opérations pour les 12 premiers logements engagés : SNL Union investit 50% du montant des fonds propres dont la moitié sera reprise par SNL 95 dans les 5 ans suivant la mise en service des logements. SNL Union a investi 493 k€ * en parts sociales Prologues pour des opérations dans le 95, dont la moitié sera reprise par SNL 95 pour les acquisitions réalisées à compter de 2021.

* 212,2 k€ (décisions d'avant 2021) pour les opérations 520 à Bezons, 568 et 615 à Deuil la Barre, 280,7 k€ (dont 50% soit 140 k€ destinés à SNL95) pour les opérations 636 à Margency 654 à Montmorency.

Engagement financier envers SNL 75

Une avance de trésorerie de 100k€ a été faite par SNL Union à destination de SNL 75 le 15 mai 2025, du fait de délais de paiement allongés pour des subventions. Celle-ci a été remboursée dans son intégralité le 16 octobre 2025.

Emission de titres associatifs

Un contrat d'émission de titres associatifs de 700 k€ a été signé le 28 août 2025 pour une durée de 7 ans. Ces titres ont pour objectif de financer le développement de la collecte du mouvement SNL ainsi que le suivi de son impact social. Une chargée de collecte a été recrutée en ce sens.

L'échéance de ces titres est le jour ouvré suivant la première Assemblée Générale de SNL Union postérieure au 14 avril 2031, constatant la constitution, depuis la date de jouissance, d'excédents dépassant le montant nominal de l'émission, nets des éventuels déficits constitués durant la même période.

SNL Union s'engage à constituer un Comité de Gestion, qui devra suivre un certain nombre d'indicateurs relatifs à l'activité, la trésorerie et à l'impact social de la société. Il n'y a d'obligation de doter une réserve spécifique quant aux éventuels excédents constitués.

Reprise de fonds dédiés pour la refonte du site internet

En 2025, le site internet du mouvement SNL a été révisé. Les coûts de prestations externes pour cette refonte ont été couverts par la reprise du fonds dédié, versé par le fonds AACUC en 2018 pour les outils de communication du mouvement, à hauteur de 24,5 k€. Des compléments pour le site internet sont prévus en 2026 et pourront être couverts par la reprise du solde du fonds dédié (5,5 k€).

Prestation de SNL Union à SNL-Prologues

En 2025, SNL-Prologues a poursuivi le portage du projet de création d'une foncière coopérative sur Lyon pour répondre au problème du mal logement en transformant des logements vacants et des passoires thermiques en logements d'insertion. Dans le cadre de ce projet, la mobilisation de membres de l'équipe de SNL Union a fait l'objet d'une prestation à SNL - Prologues de 32 k€ en 2025. La SCIC EclOore a été créée début 2026.

Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, tel que modifié par les règlements ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, tel que modifié par le règlement ANC n°2023-03 du 07 juillet 2023.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Changement de réglementation comptable

Les présents comptes ont été arrêtés en application du Plan Comptable Général, règlement ANC 2014-03 modifié notamment par le règlement ANC 2022-06.

Les changements de méthodes comptables, suite à la première application du règlement ANC N° 2022-06 et la nouvelle application du règlement ANC 2023-03 applicables aux associations, impactent la structure du compte de résultat 2025. Cette 1ère application (afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025) a entraîné des modifications de présentation et d'information dans le présent document. Les reclassements de présentation des présents comptes nécessaires pour l'application du référentiel comptable à jour nécessitent les commentaires suivants :

Concernant les éléments de l'exercice N :

Les opérations comptabilisées dans les comptes ont fait l'objet des reclassement suivants :

Concernant les transferts de charges

En appliquant les modifications liées à ANC 22-06			En appliquant les règles comptables avant la mise en œuvre d'ANC 2022-06 et donc présentées de façon identique aux comptes N-1		
N° de compte	Libellé	Montant	N° de compte	Libellé	Montant
70810000	C-Autres produits activités annexes	254 754	79110000	C-Transferts charges exp.	340 611
70840000	C-Mise à dispo de personnel facturé	85 857			
Total		340 611	Total		340 611

Concernant les éléments de l'exercice N-1 :

Vous trouverez ci-dessous un traitement pro-forma des éléments de N-1 comme s'ils avaient été déjà présentés avec les modifications induites par l'application du règlement ANC 2022-06 sous la forme d'un tableau de correspondance

Concernant les transferts de charges

En appliquant les modifications liées à ANC 22-06			En appliquant les règles comptables avant la mise en œuvre d'ANC 2022-06 et donc présentées de façon		
N° de compte	Libellé	Montant	N° de compte	Libellé	Montant
70810000	C-Autres produits activités annexes	244 204	79110000	C-Transferts charges exp.	275 234
70840000	C-Mise à dispo de personnel facturé	31 030			
Total		275 234	Total		275 234

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions :

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions chez SNL UNION se décomposent et sont estimées ainsi :

1 - Provisions pour litige : Reprise de 5 755 euros sur les 10Ke provisionnés pour les frais d'honoraires suite à l'appel du procès (litige de Saint-Denis dont le jugement a été rendu favorable et exécutoire en 2024). Un solde est conservé afin de prendre en compte le fait qu'il reste encore une année de procédure.

2 - Provision pour travaux : Les provisions travaux ont été portées à 63 k€ en 2024 pour tenir compte du risque de dépassements des montants de travaux par rapport à la prise en charge validée par le tribunal pour les biens situés à St Denis. Cette provision est laissée en l'état car les travaux n'ont pas commencé à ce jour.

3 - Provision pour retraite : SNL Union ne constitue pas de provision n'ayant pas d'employé de plus de 55 ans avec plus de 10 ans d'ancienneté.

Cotisations :

Les cotisations reçues par SNL Union sont qualifiées de cotisations avec contrepartie; elles font l'objet d'un appel à cotisation et de ce fait sont enregistrées en produits au moment de cet appel.

Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés :

La dévolution du boni de liquidation Nouvelle Vie Ville Nouvelle d'un montant de 15 246,42 euros a été reçue sur l'exercice.

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux logiciels qui sont évalués au coût d'acquisition (prix d'achat + frais accessoires) et amortis sur une période de douze mois à trois ans selon leur durée probable d'utilisation.

Les donation temporaires d'usufruit sont évaluées comme suit : s'agissant de DTU portant sur des biens immobiliers, la DTU est valorisée au coût moyen du loyer théorique que devait supporter SNL sur la durée de la DTU en contrepartie des fonds reportés liés aux legs et donations. Elle est reprise en fonds reportés sur ladite durée.

- La construction est amortie sur 25 ans.
- Les aménagements réalisés sur une durée comprise entre 3 et 10 ans en fonction de la nature des travaux.

État de l'actif Immobilisé :

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Frais D'établissement	-					-
Autres Immobilisations incorporelles	331 625					331 625
Total Immobilisations Incorporelles (I)	331 625	-	-	-	-	331 625
Terrain	-					-
Constructions	-					-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-					-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-					-
Matériel de transport	-					-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	37 071					37 071
Emballages récupérables et divers	-					-
Immobilisations corporelles en cours	-					-
Avances et acomptes	-					-
Total Immobilisations Corporelles (II)	37 071	-	-	-	-	37 071
Participations	819 227		74 800		1 000	893 027
Créances rattachées à des Participations	280		66		130	216
Autres Titres Immobilisés	-					-
Prêts et autres immobilisations financières	107 805		51 168		41 507	117 467
Total Immobilisations Financières (III)	927 311	-	126 034	-	42 637	1 010 709
Total Général (I + II+III)	1 296 008	-	126 034	-	42 637	1 379 406

Méthode d'amortissements et de dépréciations :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur Début D'exercice	Augmentations (+)	Diminutions (-)	Valeur Fin d'exercice
Frais D'établissement	-			-
Autres Immobilisations incorporelles	331 380	244		331 624
Total Immobilisations Incorporelles (I)	331 380	244	-	331 624
Terrain	-			-
Constructions	-			-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-			-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-			-
Matériel de transport	-			-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	35 536	1 176		36 712
Emballages récupérables et divers	-			-
Immobilisations corporelles en cours	-			-
Avances et acomptes	-			-
Total Immobilisations Corporelles (II)	35 536	1 176	-	36 712
Total Général (I + II)	366 916	1 420	-	368 336

Immobilisations financières :

Elles sont évaluées au coût d'acquisition plus frais si concerné.

Les titres représentant les parts souscrites auprès de Prologues, correspondent aux appels de fonds propres auprès de SNL D sur les opérations immobilières du département. A la clôture, les parts s'élèvent à 880 800 € et représentant 4 404 parts sociales.

La quote-part de SNL Union comprend les quotes-parts des SNL 93, SNL 94 et SNL 95, à savoir :

		31/12/2025		
		FP	1%FP	Total
Dépt 93		164 731,53	38 551,98	203 283,51
Dépt 95		453 301,75	39 791,02	493 092,77
	dont pour SNL 95	129 680,80	10 665,58	140 346,38
Dépt 94		111 204,22	72 435,53	183 639,75
	pour SNL 94	111 204,22	72 435,53	183 639,75
Total SNL Union		729 237,50	150 778,53	880 016,03

Renseignements détaillés sur chaque titre :

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à +50%)				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SNL PROLOGUES - 75019 PARIS	68 551 200	94 279 654	1.28 %	142 507

Dépréciation de l'actif Immobilisé :

Dépréciation Actif Immobilisé	Valeur Début D'exercice	Augmentations (+)	Diminutions (-)	Valeur Fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles	-	-	-	-
Immobilisations Financières	11 200	-	-	11 200
TOTAL	11 200	-	-	11 200

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	216		216
Prêts	115 800	115 800	
Autres immobilisations financières	1 667		1 667
Créances clients et comptes rattachés	20 621	20 621	
Autres	862 774	862 774	
Charges constatées d'avance	10 741	10 741	
Totaux	1 011 819	1 009 936	1 883
Prêts accordés en cours d'exercice	50 000		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	39 344		

Valeur Mobilières de placement et trésorerie :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Trésorerie	N	N-1
Valeur mobilière de placement (VMP)	1 365 856	1 057 008
Banques	445 646	720 036
TOTAL	1 811 502	1 777 044

Informations sur les postes du passif du bilan :

Tableau de Variation des Fonds Propres

Variation des fonds Propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou Consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	
Fonds propres sans droit de reprise	-							-
Fonds propres avec droit de reprise	-							-
Écarts de réévaluation	-							-
Réserves	1 473 687	21 000	21 000					1 494 687
Report à nouveau	217 295	- 9 747						207 548
Excédent ou déficit de l'exercice	11 253	-11 253	- 21 000	5 567	5 567	94 879		-89 312
Dotations consommables	-							-
Subventions d'investissement	-							-
Provisions réglementées	-							-
Total	1 702 235			5 567	5 567	94 879		1 612 923

Réserves pour projet de l'entité : 1 494 687 €

- Réserve d'acquisition - pour les dons ou excédents utilisés à cette date dans un actif immobilisé logement en propre ou en investissement en actions de SNL Prologues à hauteur de 487 000 €
- Réserves projets à venir, disponible pour les projets futurs à hauteur de 37 640.63 €
- Réserve pour projets sur fonds propres : 869 580.97 €
- Réserve d'acquisition propres logements (fonds reçus ayant permis l'acquisition de logements) : 5 003.11 €
- Réserve pour fonds de roulement de 80 000,00 €
- Réserves diverses: réserve figée pour SNL 91 pour 15 461,90 €

Informations sur les provisions pour risques et charges :**Passifs et provisions :****Provisions :**

Nature Provisions Pour Risques et Charge	Solde à L'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la Clôture
Provision Pour Litiges	15 626		11 381	4 245
Autres Provisions pour Risques	10 098		1 499	8 600
Provisions pour pensions et obligations similaires	-			-
Provisions pour grosses réparations	62 374			62 374
Total	88 098	-	12 880	75 218

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles	-		
Autres Emprunts obligataires	700 000		700 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus d'1 an maximum à l'origine	416 145	21 964	394 181
Emprunts et dettes financières divers	84 256	79 256	5 000
Fournisseurs et comptes rattachés	72 560	72 497	
Dettes fiscales et sociales	183 475	183 475	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés			
Autres Dettes	487 867	487 867	
Produits constatés d'avance	-		
Total	1 944 303	845 060	1 099 181
Emprunts souscrits sur l'exercice	700 000		
Emprunts Remboursés sur l'exercice	21 758		
Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture			

Informations sur les postes du compte de résultat :

Information sur les montants des concours publics reçues par l'entité par nature de concours et par catégories d'autorités administratives :

Concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice (en €)	Exercice N	Exercice N-1
Aides à l'emploi	5 667	2 000
Aides au développement des compétences	-	-
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initiales technologiques et professionnelles	-	-
Financement des formations par apprentissage	-	-
Forfaits d'externat	-	-
<i>dont forfait Etat</i>	-	-
<i>dont forfait Région</i>	-	-
<i>dont forfait Département</i>	-	-
<i>dont forfait Communes et groupements de communes</i>	-	-
Concours publics affectés à la formation professionnelle continue	-	-
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole	-	-
Autres concours publics	-	-
Sous-total concours publics	5 667	2 000
Subventions État		-
Subventions Région	110 000	185 226
Subventions Département	133 394	-
Subventions Communes et groupements de communes	-	-
Autres subventions d'exploitation	-	5 000
<i>dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)</i>	-	-
<i>dont autres subventions (à détailler)</i>	-	-
Report de subventions	-	-
Sous-total subventions d'exploitation	243 394	190 226
TOTAUX	249 061	192 226

Autres informations :

Effectif moyen employé pendant l'exercice par catégorie :

Catégorie	Effectif Moyen
Cadres	8
Employés	
Total	8

Informations sur les dirigeants :

Cette information n'est pas communiquée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires aux comptes :

	CAC 1 (€ TTC)	CAC 2 (€ TTC)
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes		
Honoraires afférents à la certification des comptes	11 108	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
Total	11 108	

Entité combinée :

Les comptes de l'ensemble des associations SNL départementales (75,78,91,92,94,95), de SNL Prologues, et du fonds de Dotation sont combinés par l'association SNL Union.

Fonds dédiés :

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par les donateurs et/ou financeurs à des projets définis qui n'a pas pu être encore utilisée par l'association conformément à l'engagement pris à leur égard.

A la fin de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « engagements à réaliser sur ressources affectées ».

Les fonds dédiés sont repris en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants au rythme de la réalisation des engagements par le compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Variation des fonds dédiés issue de Ressources liées à la générosité du public	Ouverture	Report	Utilisations		Transfert	A la clôture
			Montant global	Dont remboursements		Montant global
Soutien tête de réseau	55 000		44 540			10 460
Dons investissements		39 000				39 000
Autres dons manuel	18 601				-5 000	13 601
Fonds de solidarité		5 000			5 000	10 000
TOTAUX	73 601	44 000	44 540	-	-	73 061

Contributions volontaires en nature :

SNL Union peut percevoir plusieurs types de contributions volontaires en nature :

- Mécénat en nature
- Mise à disposition de personnel (mécénat de compétence)
- Le bénévolat

Concernant le bénévolat, le règlement comptable 2018-06 prescrit de valoriser et comptabiliser le bénévolat.

Mécénat en nature :

Elles correspondent à des mises à disposition de personnel et de matériels.

Bénévolat :

Le bénévolat a été valorisé au 31/12/2025 en respectant la méthode préconisée par le mouvement SNL dans le cadre des travaux de la commission Finances.

Les actions réalisées par les bénévoles pour chaque mission sociale de l'association ont été recensées. Elles ont été valorisées au taux horaire du salaire médian français (Indice INSEE).

Elles représentent 4 870,13 heures valorisées à 27.08 €, soit un montant total de 131 883 €.

- Commissions : 513 h
- Groupe de travail métier : 552 h
- Fonctionnement : 3 356,53 h
- Vie des instances : 448,60 h

Informations spécifiques pour les entités faisant appel public à la générosité :

Modalités d'établissement du CER

Les règles de gestion

Conventionnellement est classé en mécénat, les ressources ayant donné lieu à convention de mécénat.

Un don d'une entreprise qui n'aurait pas donné lieu à convention de mécénat sera classé en don.

Définition des missions sociales

Conformément à la Charte de Solidarités Nouvelles pour le Logement, les missions sociales des associations SNL sont :

- La construction, réhabilitation et la maîtrise d'ouvrage de nouveaux logements
- La mise à bail, la gestion et l'entretien des logements
- L'accompagnement social des personnes logées
- La participation à des dispositifs d'insertion de toute nature
- La mise en place d'actions pour faire évoluer l'opinion et les politiques publiques sur la question du droit au logement
- Depuis 2017 SNL a homogénéisé sa présentation analytique des missions sociales

Maîtrise d'ouvrage d'insertion

Ce sont les missions qui conduisent à la production de logement, elles incluent la prospection, le montage d'opération, le suivi des financements et le suivi des opérations essentiellement de réhabilitation. Ce segment est le segment MOI.

Lorsque sur une opération l'entité est amenée à faire un investissement qui est en charge de l'exercice pour boucler l'opération, par exemple une subvention à SNL Prologues sur un bail à réhabilitation, cet investissement sera identifié sur le segment Investissement.

Gestion locative adaptée

Une fois le logement livré la gestion locative vise à assurer l'entretien du logement et la gestion locative des biens y compris la relation de proximité avec les locataires.

Ce segment est divisé en deux sous segment, l'entretien et la gestion locative, les opérations patrimoniales de bien en propre de l'entité sont eux regroupés dans le segment patrimoine.

Pension de famille

Les pensions de famille sont des résidences sociales de petite taille qui accueillent et accompagnent, sans limitation de durée, des personnes en situation de grande exclusion et d'isolement.

Accompagnement social dans le logement

L'accompagnement social est personnalisé et vise à stabiliser les personnes pour les préparer à un futur relogement dans le parc de droit commun.

La communication et le plaidoyer

Elle vise à faire connaître le projet SNL et ses actions qui contribuent à la lutte contre le mal logement, mais également seul ou avec d'autres à formuler et défendre des propositions visant à améliorer les conditions de logement ou d'accès au logement des plus démunis.

L'animation du réseau de bénévoles

Nos missions sociales sont pour partie réalisées par des bénévoles, l'animation de ce réseau va du recrutement de nouveaux bénévoles à la fidélisation via notamment la formation ou au développement d'argumentaires sur notre projet ou la lutte contre le mal logement destinés aux citoyens ou aux pouvoirs publics. L'animation du réseau fait intrinsèquement partie de nos missions sociales.

Recherche de fonds et frais de fonctionnement

Deux items analytiques ont été créés pour la recherche de fonds et le fonctionnement

Recherche de fonds

L'appel à la générosité du public est en général essentiellement réalisé par des bénévoles.

En février 2025, une chargée de collecte a été recrutée afin de soutenir et développer la collecte de dons sur l'ensemble du mouvement SNL.

Le mécénat et la recherche de fonds publics est en partie assumée par des salariés.

La recherche de fonds a été éclatée directement par les SNL, la répartition entre frais d'appel à générosité du public et frais de recherche d'autres ressources se fait via une clef de répartition annuelle.

Frais de fonctionnement

Ces frais se composent essentiellement de frais de personnel liés au management à la comptabilité, à l'accueil et aux frais informatiques.

La communication de la foncière qui vise essentiellement à diffuser de l'information financière et du contenu à destination des investisseurs, n'a pas été intégrée à la partie plaidoyer et reclassée dans les frais de fonctionnement.

Règles d'affectation ou de répartition des coûts

Chaque entité SNL a réparti ses coûts suivant la même grille d'analyse de segmentation analytique. Les frais direct et les salaires ont été directement affectés aux missions.

Une partie des frais de fonctionnement, essentiellement celle liée au coût de la chaise (locaux, téléphone, frais informatiques, prestataire de paye) a été répartie en fonction de la masse salariale affectée aux différentes missions.

Définition des ressources

Produits issus de la générosité du public

Il s'agit essentiellement des dons collectés par les groupes locaux de solidarité et via les campagnes d'appel à des dons réalisées par le siège, mais aussi des dons collectés en ligne.

Les dons sont répartis en deux catégories, les dons affectés lorsqu'ils sont explicitement affectés à une mission (missions sociales dont l'investissement immobilier ou d'entretien, fonctionnement) ou dons non affectés.

Les dons liés au livret Agir et aux carte Agir du Crédit Coopératif, ainsi que les vente de don en nature (essentiellement dons d'action) sont assimilé aux dons.

Le mécénat comme vu en introduction est lié à la signature d'une convention de mécénat.

Les legs sont portés par les entités en ayant la capacité, en particulier le fond de dotation.

Subventions et autres concours publics

Elles représentent principalement le soutien des collectivités et de l'Etat à nos activités.

Autres produits

Ce sont essentiellement les produits des loyers et redevances versés par les locataires, les produits liés à l'ingénierie dans le montage et la réhabilitation des logements.

Modalités d'affectation de l'emploi des ressources collectées auprès du public

La présentation analytique interne permet d'avoir par mission détaillée un ensemble de dépenses et des ressources.

L'équivalent des dons affectés quand ils concernent les missions sociales ou le fonctionnement ont été affectés sur l'exercice en emploi des ressources collectées auprès du public sur ces segments.

Il en est de même pour la reprise des fonds dédiés de l'exercice lorsque ceux-ci sont issus de la générosité du public.

Concernant l'investissement issu des ressources collectées, celui-ci est de deux natures :

- Sur les baux l'investissement se fait sous forme de subvention, cette subvention est affectée en emploi sur les missions sociales (segment analytique investissement). La part de financement de ces investissements sous forme de ressources issues de la générosité du public est identifiée par chaque SNL.

- Sur les acquisitions l'investissement provenant des ressources issues du public se fait sous forme de parts sociales dans la foncière SNL-Prologues, l'emploi correspondant est constaté en part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public. L'investissement finance principalement du foncier non amortissable et ne donne donc pas lieu sauf exception à reprise.

Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

Ce solde correspond au 31/12/2025 aux réserves projet des SNL.

Ce solde s'élève à 37 496 € au 1er janvier 2026.

Contributions volontaires en nature

Les contributions en nature (mécénats de compétence, abandons de loyer, dons de matériel) ont été intégrées dans les CROD et dans le CER Don en nature.

Compte de résultat par origine et destination :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N -1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	109 578	109 578	93 081	93 081
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	100 755	100 755	82 364	82 364
- Dons manuels	94 755	94 755	62 364	62 364
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	6 000	6 000	20 000	20 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	8 823	8 823	10 717	10 717
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 005 362		1 260 908	
2.1 Cotisations avec contrepartie	200 000		200 001	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	300 046		534 748	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	505 315		526 159	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	249 061		192 226	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	12 880		74 564	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	44 540	0	64 601	34 601
TOTAL	1 421 421	109 578	1 685 380	127 682
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	1 029 973	66 743	1 036 035	74 964
1.1 Réalisées en France	1 029 973	66 743	1 036 035	74 964
- Actions réalisées par l'organisme	686 660	66 743	420 848	74 964
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	343 313		615 187	
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	195 170	26 069	56 265	2 501
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	195 170	26 069	56 265	2 501
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		0		0
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	230 744	16 766	526 473	29 217
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0		23 000	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	10 846		7 354	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	44 000		25 000	
TOTAL	1 510 733	109 578	1 674 127	106 682
EXCEDENT OU DEFICIT	-89 312	0	11 253	21 000

Contributions volontaires en nature :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N -1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	153 408	153 408	219 771	219 771
Bénévolat	131 883	131 883	112 764	112 764
Prestations en nature	10 683	10 683	78 535	78 535
Dons en nature	10 842	10 842	28 472	28 472
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0		0	
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	153 408	153 408	219 771	219 771
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	62 513	62 513	150 245	150 245
Réalisées en France	62 513	62 513	150 245	150 245
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		0		0
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	90 895	90 895	69 526	69 526
TOTAL	153 408	153 408	219 771	219 771

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public :

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES	66 743	74 964	1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	109 578	93 081
1.1 Réalisées en France	66 743	74 964	1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	66 743	74 964	1.2 Dons, legs et mécénats	100 755	82 364
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes a	0	0	- Dons manuels	94 755	62 364
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	- Legs, donations et assurances-vie	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	- Mécénats	6 000	20 000
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes a	0	0	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	8 823	10 717
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	26 069	2 501			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	26 069	2 501			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	16 766	29 217			
TOTAL DES EMPLOIS	109 578	106 682	TOTAL DES RESSOURCES	109 578	93 081
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		0	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0	34 601
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	21 000	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	109 578	127 682	TOTAL	109 578	127 682
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN		
			DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	37 496	37 496
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	21 000
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la		
			générosité du public de l'exercice		-21 000
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN		
			D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	37 496	37 496

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	62 513	150 245	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBL	153 408	219 771
Réalisées en France	62 513	150 245	Bénévolat	131 883	112 764
Réalisées à l'étranger	0	0	Prestations en nature	10 683	78 535
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	0	Dons en nature	10 842	28 472
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	90 895	69 526			
TOTAL	153 408	219 771	TOTAL	153 408	219 771

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EXERCICE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	13 601	48 203
(-) Utilisation		34 601
(+) Report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	13 601	13 601